Accusé de réception en préfecture 021-212102313-20220721-VDAR\_2022-904-Al Date de télétransmission : 29/07/2022 Date de réception préfecture : 29/07/2022

Nous, Maire de la Ville de Dijon

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

publié le 23 août 2022

Pôle Cohésion Sociale Service de l'Etat Civil Section Décès-Inhumations

## $\mathbf{V}\mathbf{U}$

- Les articles L.2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 2) La délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020, donnant délégation au Maire et aux Adjoints dans le cadre des règles d'application fixées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales visés ci-dessus.
- 3) La demande d'achat de deux monuments faite par la Marbrerie GAUTHRONNET, domiciliée à Dijon (Côte-d'Or) 191 rue d'Auxonne.

## ARRETONS:

- **ARTICLE 1 -** La Ville ayant procédé à la reprise de concessions au cimetière des Péjoces, décide la vente de deux monuments pour un montant de **244 euros** à la Marbrerie GAUTHRONNET.
- **ARTICLE 2 -** Notification du présent arrêté sera adressée à la Marbrerie GAUTHRONNET à Dijon (Côte-d'Or) 191 rue d'Auxonne.
- **ARTICLE 3** L'enlèvement des deux monuments sera à effectuer avant le 10 septembre 2022.
- **ARTICLE 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
  - M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon,
  - M. le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon,

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, en l'Hôtel de Ville, Le 21 juillet 2022

Pour le Maire, Le 6ème Adjoint, Délégué à la jeunesse, à la vie associative et aux sayoirs populaires

Oexemplaire service des finances Oexemplaire affichage Oexemplaire cimetière Oexemplaire préfecture Oexemplaire bulletin municipal Oexemplaire registre

Oexemplaire intéressé

Hamid EL HASSOUNI